

**"La poursuite du désarmement est-elle réaliste ?  
Trouver un terrain d'entente pour la paix"**

Allocution d'ouverture de  
**l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü**  
Directeur général de  
l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques  
dans le cadre du

**Programme d'études pour la paix de l'Université Paris - Dauphine**

10 novembre 2016

Chers professeurs,  
Chers étudiants,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis enchanté d'avoir été invité à prononcer cette allocution d'ouverture dans le cadre du Programme d'études pour la paix. Je remercie également Monsieur Alexis Tsoukias et Madame Meltem Örtürk de m'avoir invité à me joindre au conseil consultatif international, invitation que je suis très honoré d'accepter.

Je m'arrêterai juste un moment pour rappeler qu'aujourd'hui même est le soixante-dix-huitième anniversaire de la mort de Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne. Le 6 septembre 1938, quelques semaines avant sa mort, Mustafa Kemal rédige son testament dans lequel il affirme : "Je ne laisse, en tant qu'héritage spirituel aucun verset, aucun dogme, aucune règle pétrifiée et figée.

Mon héritage spirituel se résume dans la Science et la Raison [...]. Nul n'ignore ce que j'ai pu essayer de faire. Ceux qui après moi, voudront avancer dans mon sillage, sans jamais s'éloigner de la Raison et de la Science, deviendront mes héritiers spirituels [...]"

.....

Qu'en est-il de la science et de la raison aujourd'hui ? Chaque jour nous rappelle les incertitudes croissantes de notre monde. Les peuples se tournent vers leurs dirigeants et les décideurs mondiaux en quête de solutions. Ceux-ci à leur tour doivent recourir aux capacités intellectuelles de personnes capables d'analyser la situation, c'est-à-dire des intellectuels, des universitaires et des étudiants.

Je me félicite tout particulièrement de l'occasion qui m'est donnée d'établir un échange avec des personnes qui, comme vous, ont l'habitude de réfléchir et de s'engager pour des idéaux.

Le titre de cette allocution "La poursuite du désarmement est-elle réaliste ? Trouver un terrain d'entente pour la paix" annonce un sujet que d'aucuns considèrent comme évasif, d'autres comme diviseur, d'autres encore comme la condition *sine qua non* de notre survie collective.

Suffisamment d'avis autorisés ont été exprimés pour établir que, quelles que soient les divergences de vue sur les moyens d'y parvenir, le désarmement général et complet est une condition essentielle à la paix mondiale.

Mais évitons d'être subjectifs en prenant parti. Mieux vaut commencer par nous poser une série de questions, à mon sens, indissociables.

Tout d'abord, si la plupart des nations cherchent à conserver le pouvoir des armes, ce n'est pas parce qu'elles ont des intentions agressives. Si elles le font, c'est, semble-t-il, par peur d'une guerre qui pourrait changer le cours de l'histoire. Et si c'est le cas, cette logique est-elle défendable vu la surenchère qu'elle entraîne ?

Deuxièmement, notre civilisation a à son actif de nombreuses réalisations. La science et la technologie ont créé d'innombrables bienfaits et permis à des millions de personnes dans le monde de sortir de la pauvreté.

Mais cela dit, ces mêmes réalisations ont également créé de nouveaux risques pour notre monde. Si nous continuons d'utiliser la science pour créer des armes, jusqu'où cette escalade nous mènera-t-elle ?

Troisièmement, si l'on compare avec le siècle dernier, nous avons la chance de vivre dans une époque beaucoup plus sûre que par le passé, ce qui est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cet état de fait résulte de ce que nous reconnaissons tous comme étant une situation d'interdépendance. D'autre part, ce concept reconnaît que les menaces actuelles ne respectent aucune frontière nationale et qu'il faut y faire face au moyen d'interventions collectives, coordonnées et déterminées aux niveaux mondial et régional. Mais, dans ce cas, n'avons-nous pas déjà les instruments et l'habitude des comportements nécessaires à une action collective et par cela les moyens d'une action à même de promouvoir la sécurité pour tous au plus bas niveau d'armement possible ?

Voilà pour l'essentiel les questions qui sous-tendent le débat sur le désarmement et la non-prolifération. La notion de désarmement implique donc un effort pour créer des conditions qui, soit limitent, soit éliminent les armes les plus dangereuses jamais créées.

Notre civilisation mondiale a atteint des sommets en matière de progrès scientifiques. Cette possibilité de créer un progrès et une prospérité durables ne semble pas connaître de limite.

Dans le même temps, pour la première fois dans l'histoire de l'homme, nous nous sommes également donné les moyens de nous autodétruire. La guerre est dévastatrice et cruelle, au point qu'un conflit majeur puisse mettre en jeu notre survie même.

D'ailleurs certains de nos plus grands esprits étaient tourmentés par ce qu'ils voyaient. Albert Einstein disait même qu'"on ne résout pas les problèmes avec les modes de pensées qui les ont engendrés".

Fort heureusement, le genre de "nouveaux modes de pensée" qu'il évoquait n'est pas totalement étranger à notre culture. Nous n'avons pas atteint les sommets de notre civilisation moderne au moyen de la seule technologie. Nous n'avons pu le faire qu'en étant résolus à partager des règles et des valeurs telles que l'égalité, la justice et la dignité humaine pour tous.

Par ailleurs, des progrès notables en droit et en éthique ont accompagné les progrès scientifiques et technologiques. Les défis rencontrés par notre monde globalisé ne peuvent être efficacement relevés que grâce à des efforts collectifs. C'est là l'essence même du multilatéralisme qui recouvre de nombreuses initiatives, notamment le désarmement et la recherche d'une paix durable.

Nous disposons aujourd'hui d'un réseau de traités internationaux : des instruments juridiques dans lesquels les impératifs moraux ont pris la forme de textes qui réglementent ou éliminent l'emploi de certains armements.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) met en œuvre un de ces traités internationaux, à savoir la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Depuis son entrée en vigueur en 1997, cette Convention a permis d'interdire tout emploi, mise au point ou transfert d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, une interdiction soumise à une vérification internationale rigoureuse.

Cette Convention est un traité de désarmement sans pareil.

Sa qualité extraordinaire ne tient pas seulement à la promesse qu'elle énonce, mais aux résultats effectivement obtenus. Le prix Nobel de la paix a été octroyé à l'OIAC en 2013 en reconnaissance de ces résultats et de leur effet sur la paix mondiale.

Malgré ce succès sans précédent, ces armes ont de nouveau été utilisées, tout dernièrement dans la guerre civile syrienne.

.....

Permettez-moi un aperçu historique pour mettre en perspective l'importance de cette Convention.

Toutes les grandes traditions religieuses et philosophiques ont favorisé l'adoption de règles tendant à protéger les civils pendant les combats et à encadrer le droit de la guerre. Les efforts pour faire disparaître les poisons modernes des champs de bataille remontent à l'Accord de Strasbourg conclu entre le Saint-Empire romain germanique et la France en 1675. D'autres efforts

ont été faits ultérieurement dans le cadre de la Déclaration de Bruxelles de 1874 et de la Convention de La Haye de 1899. Mais les dispositions limitées de cette dernière n'ont pas réussi à empêcher l'utilisation massive d'armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale, ce qui a poussé à chercher l'élaboration d'un instrument plus contraignant. Ce fut le Protocole de Genève de 1925.

Plusieurs États avaient émis des réserves à ce Protocole, ce qui a constitué un écueil majeur. Par ailleurs, le Protocole n'interdisait que l'emploi mais non pas la détention d'armes chimiques et ne prévoyait pas de mécanisme de mise en œuvre. Des armes chimiques ont d'ailleurs été utilisées dans plusieurs conflits à travers le monde, même après sa signature.

Ce n'est que vers la fin des années 60 que la communauté internationale a finalement réussi à s'entendre sur la recherche d'une interdiction plus complète. L'emploi répété de ces armes pendant la guerre entre l'Iran et l'Iraq dans les années 80 a constitué un signal d'alarme sur l'urgence d'agir. En janvier 1993, quatre ans après l'horrible attaque menée contre des civils à Halabja en Iraq, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a finalement été signée à Paris. Vous êtes jeunes. À l'époque, nous étions à la fin de la guerre froide et la signature de cette Convention a été perçue comme l'un des dividendes de la paix.

Au fil des ans, le nombre de nos États membres a grandi rapidement jusqu'à s'établir à 192 pays, ce qui représente une adhésion quasi-universelle à la Convention. Presqu'aussi bien que la Fédération internationale de football. 94 % des armes chimiques déclarées ont été détruites à ce jour. Les stocks restants – en Russie et aux États-Unis – seront éliminés dans les quelques années à venir.

C'est un processus long qui a nécessité un effort humain colossal (les seules opérations de vérification qui nécessitent la présence d'une demi-douzaine d'inspecteurs 24 heures sur 24 dans les usines de destruction ont représenté jusqu'à présent plus de 250 000 jours de travail, soit près de 700 ans à l'échelle d'un seul homme !) C'est un processus extrêmement coûteux pour lequel il a fallu construire des installations dédiées (Saviez-vous qu'il est cent fois plus cher de détruire une arme chimique que de la produire ?).

Outre les États-Unis et la Russie, six autres pays qui avaient déclaré détenir des stocks d'armes chimiques ont déjà achevé leur destruction, vérifiée par des inspecteurs de l'OIAC. C'est notamment le cas du programme d'élimination des armes chimiques déclarées par la Syrie.

Par ailleurs, pour veiller à ce que l'industrie chimique dans le monde entier se livre à des activités purement pacifiques, l'OIAC a mené des inspections dans plus de 3 400 installations dans plus de 80 pays – et continue de le faire. Nous collaborons également avec nos États membres pour surveiller les transferts de produits chimiques à double usage afin d'assurer une nécessaire transparence quant à leur emploi.

La Convention repose sur quatre piliers. Le désarmement et la non-prolifération dont je viens de parler servent les intérêts fondamentaux de tous nos États membres en matière de sécurité. Les deux autres piliers sont la coopération internationale et l'assistance et la protection contre les armes chimiques.

En effet, l'OIAC s'efforce également d'encourager l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. La Convention prévoit la promotion de la coopération internationale et l'échange d'informations scientifiques et technologiques dans le domaine des activités chimiques menées à des fins pacifiques. Dans ce contexte, l'Organisation a mis en place une large gamme de programmes, dont la

formation de jeunes chimistes aux bonnes pratiques industrielles et le développement des capacités analytiques en laboratoire.

Les États parties s'engagent également à fournir une assistance aux autres lorsqu'ils sont visés ou menacés par l'emploi d'armes chimiques. Ce volet constitue une partie essentielle de l'assurance en matière de sécurité dont les États peuvent bénéficier lorsqu'ils adhèrent à la Convention.

Afin de garantir l'efficacité de ce mécanisme, nous collaborons étroitement avec nos membres pour veiller à ce que des capacités d'intervention d'urgence adéquates soient disponibles en tout temps, le cas échéant.

Pour maintenir notre état de préparation, nous avons récemment créé une équipe d'intervention rapide et d'assistance dans ce but.

.....

Au vu de tels bénéfices, on pourrait se demander pourquoi il a fallu plus de 20 ans pour négocier la Convention. Négocier un traité international n'est jamais une tâche aisée. Pire encore lorsqu'il s'agit d'instruments qui, selon les États, ont une incidence sur leurs intérêts en matière de sécurité. Tous les diplomates vous rappelleront que la souveraineté nationale reste sacro-sainte.

S'agissant de cette Convention, toute une gamme de procédures nouvelles et non testées jusqu'alors a été développée, puis mise en œuvre. Dans le cadre de la vérification, les industries chimiques nationales ont ouvert leurs portes à des inspections internationales. De nombreux pays ont perçu avec une certaine méfiance les procédures régissant les inspections par mise en demeure selon



lesquelles un État peut, demander qu'une « Challenge Inspection » soit conduite sur le territoire d'un autre État.

Il convient aussi de se souvenir que la ratification de traités internationaux doit presque inéluctablement être soumise aux parlements nationaux. Les parlements se considèrent, à juste titre, comme les gardiens de l'intérêt national. Tout appel en faveur d'une cause internationale noble doit donc s'appuyer sur des preuves tangibles que l'accord dont il est question est également bénéfique pour le pays.

La grande majorité des pays n'étaient pas détenteurs d'armes chimiques et nombre d'entre eux n'avaient pas d'industrie chimique d'envergure. Cela étant, la quasi-totalité des pays du monde a accepté la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, faisant ainsi réellement triompher l'esprit international. Il s'agit ni plus ni moins d'une reconnaissance que nous devons œuvrer de concert pour défendre les causes dignes d'intérêt.

L'enjeu suivant fut sa mise en œuvre. Remplir le mandat inscrit dans la Convention ne pouvait être une tâche aisée. Chaque pays apporte à la collectivité ses propres intérêts et préoccupations. Très souvent, les positions sont antagoniques au point de sembler irréconciliables. Ce nonobstant, les pays parviennent à se frayer un chemin pour continuer d'aller de l'avant. Ils parviennent à trouver cet inestimable terrain d'entente.

Nos États membres se sont montrés remarquablement disposés et résolus à bâtir une Organisation multilatérale, forte et dynamique. Ce faisant, ils ont apporté une contribution précieuse non seulement au fonctionnement pratique de l'OIAC, mais aussi à l'établissement d'un climat global de confiance qui est indispensable au succès final de la Convention.

La pratique du consensus est fermement ancrée au sein de l'OIAC. Aucune règle formelle n'oblige à prendre des décisions par consensus, mais cette pratique atteste de la sagesse qu'il y a à progresser tous ensemble dans un même effort, renforçant ainsi l'engagement universel en faveur du désarmement chimique.

Je pense vraiment qu'il s'agit là d'un très bon exemple de collaboration entre nations dans l'intérêt commun. Certaines décisions difficiles exigent des parties au conflit qu'elles sacrifient partiellement l'issue vers laquelle va leur préférence en gardant à l'esprit l'essence de l'objectif poursuivi. L'aspiration à un monde meilleur; un monde plus sûr ne peut être obtenu que grâce à une vision commune et à un sens partagé de responsabilité.

Si la volonté politique qui fait de l'OIAC un exemple de succès en matière de multilatéralisme fait son chemin dans d'autres enceintes internationales, je suis sûr que le résultat pourra être porteur des mêmes espoirs pour le système international et plus particulièrement pour la paix et la sécurité.

.....

Depuis la signature du traité, il y a près de deux décennies, il nous a fallu faire face à des défis extraordinaires.

Lorsque l'OIAC s'est lancée dans la mission d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie en septembre 2013, nombreux étaient ceux qui disaient que cela serait impossible. Il est vrai que les obstacles techniques, logistiques et sécuritaires étaient grands.

Mais moins d'un an plus tard, quelque 1 300 tonnes d'armes chimiques avaient été recensées, retirées du territoire syrien et en grande partie détruites. Ce succès

était dû à un effort collectif sans précédent auquel ont participé l'ONU et plus de 30 pays.

À ce stade, une question est souvent posée. À quoi a servi réellement la destruction du programme d'armes chimiques syrien ?

Le conflit continue de faire rage. Selon les estimations, plus de 400 000 personnes ont péri – bon nombre après que les dernières armes chimiques déclarées par le régime avaient été retirées de Syrie.

Pire encore, des armes chimiques rustiques continuent d'être employées en Syrie.

Comment pouvons-nous donc parler de bienfaits en matière de paix et de sécurité qu'aurait apportés la mission d'élimination des armes chimiques syriennes ?

Vous vous rappellerez tous la situation internationale tendue qui régnait pendant la deuxième moitié de 2013. Du sarin, un agent neurotoxique, avait été utilisé dans la banlieue de Damas en août 2013, faisant des centaines de morts parmi les civils.

Le monde avait semblé alors être au bord d'un nouveau conflit armé au Moyen-Orient avant que celui-ci ne soit évité grâce à un accord conclu entre la Russie et les États-Unis. Signé à Genève le 14 septembre 2013, cet accord prévoyait l'élimination du programme d'armes chimiques syrien; tâche qui a été confiée à la Mission conjointe OIAC-ONU.

Cette mission n'était pas conçue comme la solution devant mettre fin à la guerre

civile en Syrie. Elle a néanmoins considérablement réduit les tensions qui auraient pu déboucher sur un conflit international majeur dans la région, voire au-delà.

Il y a également lieu de se rappeler que si toutes ces armes dangereuses et ces moyens de fabrication étaient restés intacts, le conflit en Syrie aurait pu se transformer en une crise humanitaire encore plus effrayante. Sachant que plusieurs groupes terroristes cherchent à s'approprier ces armes, les peuples syrien et du monde entier se trouvent dans une meilleure situation depuis que ces moyens ont été détruits.

Permettez-moi aussi d'ajouter que l'avantage essentiel offert par tous les traités de désarmement est le sentiment de sécurité qu'ils font naître au plan régional. On ne peut que se féliciter de l'adhésion de la Syrie. Il n'en reste pas moins regrettable qu'Israël et l'Égypte n'aient pas encore, pour des raisons qui ne sont guère convaincantes, rejoint la Convention.

La démilitarisation chimique de la Syrie a été, après deux ans et demi de combat, le seul aspect du conflit sur lequel la communauté internationale a pu s'entendre.

Étant donné les espoirs ainsi formés, l'évolution actuelle de la situation est effectivement tragique dans la mesure où les positions semblent s'être encore plus éloignées.

Nous ne savons pas comment l'histoire jugera cette tragédie mais en ce qui concerne les mécanismes internationaux, ils continuent de fonctionner, d'enquêter et d'identifier ceux qui sont responsables de l'emploi des armes chimiques.

Face aux allégations d'emploi de chlore dans le conflit, j'ai mis en place une Mission d'établissement des faits en avril 2014.

Le 27 mai, alors qu'elle s'efforçait d'enquêter dans la province de Hama, la Mission a fait l'objet d'une attaque armée conduite par une partie inconnue.

Heureusement, tous les membres de l'équipe en sont ressortis indemnes et ont pu être ramenés en lieu sûr. S'il est vrai qu'un tel incident aurait pu faire échouer l'ensemble de la Mission, celle-ci a néanmoins pu conclure, avec un degré de certitude élevé, que du chlore avait été employé en tant qu'arme.

Depuis lors, la Mission d'établissement des faits a examiné nombre d'autres incidents et a corroboré l'emploi de chlore dans d'autres cas également. Elle a aussi fait état d'un cas avéré d'emploi d'ypérite.

Mais le mandat de la Mission d'établissement des faits se limitait à déterminer si des substances toxiques avaient été employées en tant qu'armes. Autrement dit, la Mission n'avait pas pour rôle de déterminer une quelconque responsabilité.

En réponse aux conclusions de la Mission d'établissement des faits, en août 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU a alors adopté une résolution portant création du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

C'est ce mécanisme qui a été chargé d'identifier les auteurs des attaques à l'arme chimique en Syrie. Il a récemment soumis ses conclusions inquiétantes au Conseil de sécurité de l'ONU reconfirmant que des armes chimiques avaient été employées dans le conflit en Syrie et attribuant les responsabilités de part et d'autres.

La nécessité d'éclaircir certains éléments de la déclaration du programme d'armes chimiques syrien vient encore davantage compliquer notre tâche.

Une équipe d'experts du Secrétariat de l'OIAC, s'évertue depuis avril 2014 à clarifier les nombreuses questions en suspens avec la Syrie.

L'objectif est de parvenir à une déclaration que nos États parties pourront considérer comme étant complète et exacte. Je n'ai de cesse de souligner auprès de mes interlocuteurs syriens qu'il leur faut clore cette question en fournissant la documentation nécessaire ainsi que des explications scientifiquement et techniquement plausibles pour toutes les questions en suspens.

Ces activités permettent d'éviter que la question ne sombre dans l'oubli. Elles continuent d'informer et de façonner l'opinion publique internationale qui peut devenir un facteur puissant, obligeant une fois de plus toutes les parties à revenir à la table des négociations pour chercher à nouveau un terrain d'entente pour la paix.

.....

L'histoire du désarmement chimique prouve clairement que le désarmement ne se limite pas à la simple réglementation ou élimination des armes. Le désarmement est un processus qui est souvent associé à des difficultés et à des enjeux. Mais ses avantages sont multiples, s'étendant aux domaines diplomatique et politique. Ce processus contribue à la poursuite du dialogue et de la coopération, et renforce le multilatéralisme.

Plus de 20 ans après avoir été conclue, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques demeure le seul traité multilatéral de désarmement qui interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive, tout en réglementant cette interdiction dans le cadre d'une vérification internationale.

Pour veiller à l'application des dispositions globales du traité, il a fallu la contribution essentielle des représentants de l'industrie chimique et des scientifiques.

Les scientifiques ont dû élaborer des définitions et formuler des recommandations sur les activités liées à l'analyse et à la vérification. Et il a fallu convaincre l'industrie que ses informations commercialement sensibles seraient protégées pendant les inspections. Sans leur participation, la Convention n'aurait pas été aussi efficace.

Plus que tout, la participation constante de ces parties prenantes a permis de créer une culture de collaboration dynamique.

Le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC nous tient informés des retombées que les progrès scientifiques et technologiques peuvent avoir sur l'application de la Convention.

Le dialogue régulier que nous avons noué avec l'industrie aide à rationaliser les obligations en matière de présentation de rapports prévues par la Convention et à trouver des moyens de les améliorer.

Nous avons développé des programmes d'activités avec des groupes non gouvernementaux, les milieux universitaires et la société civile pour trouver de

nouvelles idées et aider à élargir la communauté du désarmement grâce à des activités de sensibilisation.

À mon avis, le succès continu de l'OIAC dépendra avant tout de l'association du binôme "interdiction et vérification", d'une part, et du binôme "dialogue et sensibilisation", d'autre part.

Alors que nous approchons de l'objectif d'élimination des armes chimiques existantes, nos futurs succès seront mesurés à l'aune de notre capacité à empêcher leur réapparition. Mais, les résultats de cette entreprise complexe seront nettement moins visibles et l'appui politique en faveur de cette tâche sera, de ce fait, plus difficile à obtenir.

Il est particulièrement ardu d'empêcher la prolifération des armes chimiques du fait du double usage inhérent aux substances qui sont utilisées pour les fabriquer. Autrement dit, la plupart des substances et des technologies de fabrication que nous surveillons ont des applications bénéfiques dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de la fabrication des biens de consommation. Mais ces substances et technologies peuvent tout autant être utilisées à mauvais escient pour fabriquer des armes chimiques, depuis l'ypérite jusqu'aux agents neurotoxiques.

Il existe par ailleurs de nombreux produits chimiques industriels largement commercialisés, qui ne font pas l'objet d'un suivi au titre de la Convention, mais qui peuvent être utilisés en tant qu'armes chimiques. À titre d'exemple, le chlore, dont j'ai déjà parlé, peut désinfecter les sols des hôpitaux et des cuisines ou provoquer des étouffements et entraîner la mort, ainsi que nous en avons récemment été les témoins en Syrie, tout comme il y a un siècle sur le champ de bataille d'Ypres, en Belgique.



C'est pour cette raison que la Convention ne limite pas ses définitions aux armes chimiques spécialement conçues à cet effet. Elle inclut tout produit chimique toxique, susceptible d'être employé à des fins nocives ou meurtrières.

Comment pouvons-nous alors assurer avec confiance une protection contre les armes chimiques, lesquelles resteront relativement accessibles, même après la destruction de tous les stocks encore existants ?

À la lumière de l'expérience acquise par l'OIAC, une chose est désormais claire : nous devons considérablement élargir notre dialogue et multiplier nos activités de sensibilisation.

Les connaissances scientifiques ne cessant de croître à un rythme soutenu, nous ne pouvons pas superviser chaque nouveau produit chimique ni technique de fabrication. En lieu et place, nous devons veiller à ce que les activités de suivi et d'inspection aillent de plus en plus de pair avec une collaboration accrue avec les scientifiques et l'industrie. Nous devons favoriser une culture de "science responsable" au sein de nos instituts de recherche, de nos universités et de nos écoles. Et nous devons encourager nos scientifiques à élaborer une vision du monde et un cadre éthique dans le droit fil des objectifs de la Convention.

C'est pour cette raison que l'OIAC a fait de l'éducation et de la sensibilisation une activité fondamentale à l'appui de notre objectif à plus long terme consistant à prévenir la réapparition des armes chimiques.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de deux initiatives que nous avons mises au point.

La première a trait à la création d'un Comité consultatif pour l'éducation et la sensibilisation. En s'appuyant sur l'expérience acquise au plan international, les membres du Comité vont orienter l'élaboration de nouvelles activités, de nouveaux matériels pédagogiques et outils d'apprentissage en ligne afin de mieux faire connaître les dangers que représente l'utilisation malveillante des technologies à double usage. Ils nous aideront également à élargir notre champ d'action aux universités et aux écoles, grâce à un cadre plus interactif, afin de montrer comment la science peut servir la cause de la paix.

La seconde initiative concerne l'élaboration, par l'entremise de l'OIAC, d'un code de déontologie à l'intention des spécialistes des sciences chimiques. En réunissant des représentants de l'industrie et des scientifiques d'une vingtaine de pays, nous avons pu définir des règles professionnelles de base pour que la science soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques ; ce que les participants ont appelé les "Principes directeurs éthiques de La Haye".

Très souvent, les personnes de bonne volonté, comme les groupes que je viens de citer, deviennent la force motrice du changement. Ce sont elles qui, en définitive, sont à l'origine du succès des initiatives en matière de désarmement. Notre dialogue avec ces acteurs est indispensable dans notre quête qui vise à élargir le terrain d'entente pour la paix.

.....

Même si j'ai limité mes observations sur le désarmement à une seule catégorie d'armes de destruction massive, je pense néanmoins que le cadre nécessaire existe pour enregistrer des progrès dans d'autres domaines.

À vrai dire, en réponse aux dangers manifestes et immédiats, de nouvelles initiatives ont vu le jour, telles que la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et le Sommet sur la sécurité nucléaire. Ces deux démarches visent à empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux substances et aux technologies liées aux armes de destruction massive.

Nous ne devons pas perdre de vue que le système de sécurité internationale que nous sommes tous tenus de respecter exige un effort de la part de chaque nation. Ce système prévoit des règles claires qui régissent les relations entre États tout en conférant les mêmes droits à toutes les nations, grandes ou petites.

Il reconnaît aussi que les conditions qui sous-tendent la paix ne sauraient être réunies sans une limitation des armements et l'élimination graduelle des armes les plus meurtrières.

Nous avons mis en place ce système après deux guerres dévastatrices survenues au siècle dernier. Depuis, nous savons qu'avec les forces destructrices en notre possession, une nouvelle guerre de grande envergure mettrait un terme à la vie sur la planète telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Face à cette réalité, nous ne pouvons pas baisser la garde. Nous devons continuer de chercher à instaurer un monde meilleur – un monde plus sûr. Ce monde ne pourra se matérialiser que si nous partageons une même vision et un sentiment de responsabilité commun.

La nécessité d'inculquer de telles attitudes positives est plus forte que jamais. Le système international conçu pour permettre aux nations d'exister dans des conditions de paix et de se prévaloir de perspectives de progrès ne doit pas être

tenu pour acquis. Nous devons travailler constamment pour le consolider et le renforcer dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Vu ce que les armes de destruction massive sont capables de faire, le désarmement doit faire partie intégrante du processus de consolidation de la paix. C'est une tâche ardue, souvent émaillée de nombreuses frustrations. Nous ne devons toutefois pas nous résigner. Et l'interdiction des armes chimiques est un exemple, montrant la voie instaurant un terrain d'entente pour la paix.

Je vous remercie de votre attention.